



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 23/41**

Le QUATORZE décembre de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Anne-Claire CAMAIN, Eric GEORGET, Corinne LACOSTE, Hubert MARTY, Nathalie MONTADAT, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT,*

Procurations : *Marie-Laure BOUCHERET à Corinne LACOSTE*

Absents : *Jean-Jacques ALMERO, Julie COLLANGE, Mathilde PEYREGA, Pierre ROGNANT, Sandrine VANCOPPENOLLE, Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

-----

**Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du vote du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire demande que cette autorisation lui soit délivrée pour régler certaines dépenses de la section d'investissement pouvant subvenir avant le vote du budget 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à :

- engager, liquider et mandater, (hors capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 14 décembre 2023.

Fait à Goyrans, le 14 décembre 2023.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans